

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 8 juin 2017

La Réserve civique

La Réserve civique, un dispositif créé récemment par l'Etat (*loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté*), se met en place dans le département de l'Isère.

Cette Réserve prend appui sur un engagement bénévole et ponctuel au service de missions d'intérêt général dans les domaines d'action que sont la solidarité, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la citoyenneté, la coopération internationale, les situations d'urgence en situation de crise ou d'évènement exceptionnel. Elle vient compléter une offre d'engagement qui permet à chaque citoyen d'agir au service de la République en fonction de ses aptitudes, de ses compétences et de sa disponibilité.

La plateforme de la « Réserve civique » est à ce jour accessible via l'adresse suivante : <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>

Vous y retrouverez les premières missions retenues et actives de la Réserve civique sur le département de l'Isère dont certaines peuvent répondre à vos envies et vos disponibilités. Toute personne (*dès 16 ans*) souhaitant s'impliquer auprès d'organismes publics ou associatifs peut s'identifier sur cette plateforme et s'inscrire pour candidater à la réalisation d'une mission.

Vous pourrez ainsi faire un premier pas vers l'engagement bénévole ou prolonger un engagement bénévole préexistant.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

